

### Cour Pénale Internationale

# International Criminal Court

# Semail







### Situation en République démocratique du Congo

Dans cette situation, les quatre affaires suivantes sont en cours d'examen par les chambres concernées : Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo, Le Procureur c. Bosco Ntaganda, Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui, et Le Procureur c. Callixte Mbarushimana. Les accusés Thomas Lubanga Dyilo, Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui ainsi que le suspect Callixte Mbrarushimana sont actuellement détenus par la Cour. Le suspect Bosco Ntaganda demeure en fuite. Dans l'affaire Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo, le procès s'est ouvert le 26 janvier 2009. Le procès dans l'affaire Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui s'est ouvert le 24 novembre 2009. L'audience de confirmation des charges dans l'affaire Le Procureur c. Callixte Mbarushimana doit s'ouvrir le 17 août 2011.

Décisions adoptées entre le 25 et le 29 juillet 2011

Affaire Lubanga Dyilo

**Redacted Decision on the Prosecution's Request for Non-Disclosure of Information in Six Documents** Rendue par la Chambre de première instance I, le 25 juillet 2011

**Redacted version of the Decision on the applications by 7 victims to participate in the proceedings** Rendue par la Chambre de première instance I, le 25 juillet 2011

### Affaire Mbarushimana

Decision on the "Defence Request for an extension of the time limit for the inspection and submission of its evidence for use at the confirmation hearing"

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 26 juillet 2011

Fourth decision on the review of potentially privileged material

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 26 juillet 2011

Decision on the "Defence request for a status conference to determine the admissibility of two categories of evidence on which the Prosecution intends to rely at the confirmation hearing" Rendue par la Chambre préliminaire I, le 27 juillet 2011

Decision on "Second Defence request for interim release"

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 28 juillet 2011

### Situation en République du Kenya

Le 31 mars 2010, la Chambre préliminaire II a autorisé le Procureur à ouvrir une enquête *proprio motu* sur la situation au Kenya, Etat partie depuis 2005. Suite à la délivrance de citations à comparaître le 8 mars 2011, six citoyens kenyans ont comparu volontairement devant la Chambre préliminaire II les 7 et 8 avril 2011. Les audiences de confirmation des charges dans les deux affaires: *Le Procureur c. William Samoei Ruto, Henry Kiprono Kosgey et Joshua Arap Sang* et *Le Procureur c. Francis Kirimi Muthaura, Uhuru Muigai Kenyatta et Mohammed Hussein Ali* sont programmées pour le 1<sup>er</sup> et le 21 septembre 2011, respectivement.

Décisions adoptées entre le 25 et le 29 juillet 2011

Affaire Ruto, Kosgey et Sang

Order to the Defence to Reduce the Number of Witnesses to Be Called to Testify at the Confirmation of Charges Hearing and to Submit an Amended List of Viva Voce Witnesses

Rendue par la Chambre préliminaire II, le 25 juillet 2011

Decision on the "Filing of Updated Investigation Report by the Government of Kenya in the Appeal against the Pre-Trial Chamber's Decision on Admissibility"

Rendue par la Chambre d'appel le 28 juillet 2011

### Affaire Muthaura, Kenyatta et Ali

Decision on the "Filing of Updated Investigation Report by the Government of Kenya in the Appeal against the Pre-Trial Chamber's Decision on Admissibility"

Rendue par la Chambre d'appel le 28 juillet 2011

### Situation en République centrafricaine

Le gouvernement de la République centrafricaine a renvoyé la situation devant la Cour en décembre 2004. Le Procureur a ouvert une enquête en mai 2007. Dans l'affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo*, la seule actuellement en cours d'examen dans le cadre de cette situation, la Chambre préliminaire II a, le 15 juin 2009, confirmé deux charges de crimes contre l'humanité et trois charges de crimes de guerre, et a renvoyé l'accusé pour être jugé devant une Chambre de première instance. Le procès a débuté le 22 novembre 2010.

### Décisions adoptées entre le 25 et le 29 juillet 2011

### Affaire Bemba

Redacted Version of Decision on the "Defence Motion for Disclosure Pursuant to Rule 77"

Rendue par la Chambre de première instance III, le 29 juillet 2011

### Situation en République de Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire, qui n'est pas partie au Statut de Rome, avait, le 18 avril 2003, déclaré accepter compétence de la Cour. La présidence de la République de Côte d'Ivoire a récemment confirmé cette acceptation, les 14 décembre 2010 et 3 mai 2011. Le 23 juin 2011, le Procureur de la CPI a demandé à la Chambre préliminaire l'autorisation d'ouvrir une enquête relativement à la situation en Côte d'Ivoire depuis le 28 novembre 2010.

### Decisions taken between 25 - 29 July 2011

Decision on the VPRS request for an extension of time to report on victims' representations pursuant to Regulation 35 of the Regulations of the Court

Rendue par la Chambre préliminaire III, le 28 juillet 2011

### Liens utiles

Les **procédures** se déroulant dans la salle d'audience peuvent être suivies sur le site internet de la CPI : **www.icc-cpi.int** Vous pouvez également consulter le **calendrier des audiences** 

Des **résumés audiovisuels** sont disponibles sur notre **chaîne YouTube** 

Vous pouvez également suivre les activités de la Cour sur Twitter

### **Evénements**

Le Bureau recommande Madame l'Ambassadeur Tiina Intelmann (Estonie) comme Président de l'Assemblée pour la prochaine période triennale

Le 26 juillet 2011, le Bureau de l'Assemblée des États Parties a décidé de recommander que Madame l'Ambassadeur Tiina Intelmann soit élue Président de l'Assemblée des États Parties au début de la dixième session de l'Assemblée, qui se tiendra à New York du 12 au 21 décembre 2011. Elle remplirait les fonctions de Président de la dixième à la douzième session.

Madame l'Ambassadeur Intelmann a une grande expérience professionnelle dans le domaine des affaires et des relations internationales, et a été Représentant permanent de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Madame l'Ambassadeur Intelmann s'occupe de questions qui ont trait à l'Organisation des Nations Unies depuis plus de dix ans, et a récemment été co-facilitateur des négociations réussies sur la réforme concernant la cohérence de l'action du système des Nations Unies, qui a créé ONU-femmes. De par le passé, elle a également dirigé les négociations sur les affaires humanitaires à l'ONU.



Ambassadeur Tiina Intelmann (Estonie) © UN Photo/ Ky Chung

### Interagir avec les communautés

Madame l'Ambassadeur Intelmann est titulaire d'une maitrise de langue et littérature italienne de l'Université d'État de Leningrad à Saint-Pétersbourg, en Fédération de Russie.

Pour un complément d'information sur l'Assemblée des États Parties, prière de contacter asp@icc-cpi.int.

Source : Assemblée des États Parties

### Interagir avec les communautés

## République Centrafricaine : séminaire de formation pour les intermédiaires locaux qui assistent les victimes



Les membres de la Section de la participation des victimes et des réparations et les représentants légaux des victimes répondent aux questions des participants © ICC-CPI

Du 25 au 29 juillet 2011, la Section de la participation des victimes et des réparations appartenant au Greffe de la Cour pénale internationale (CPI) a organisé à Bangui, capitale de la République centrafricaine (RCA), un séminaire de formation destiné à renforcer les capacités des intermédiaires locaux qui travaillent avec les victimes. Ces intermédiaires sont des individus présents en RCA qui ont décidé bénévolement d'assister les victimes de leur communauté en les informant de leurs droits devant la Cour et en les aidant dans leurs démarches pour accéder à ce processus de justice.

Le séminaire de formation fait suite aux formations initiales reçues par chaque intermédiaire, dans le but de renforcer ses capacités d'assistance aux victimes. Le rôle des intermédiaires en contact avec la Section concernée est crucial pour rendre effectifs les droits des victimes à être informées, à participer aux procédures à travers de représentants légaux et éventuellement de demander des réparations.

Des membres des organisations de défense des droits de l'homme ou d'associations locales, ainsi que des instituteurs, avocats et autres intellectuels ont participé à ce séminaire. Ils représentaient toutes les localités centrafricaines touchées par les crimes qui font l'objet des poursuites devant la CPI en République centrafricaine: Bangui, Damara, Sibut, Mongoumba, Bossembele, Bossemptele, Bozoum, Bossangoa.

Le séminaire visait, entre autres objectifs, au renforcement de leurs capacités en termes de méthodologie de travail avec les victimes et la sensibilisation sur les bonnes pratiques à adopter dans l'interaction avec elles. Ainsi, des sessions ont eu lieu sur les questions de l'accompagnement psychologique des victimes, les questions de confidentialité et de sécurité, et les diverses problématiques en matière d'éthique auxquelles peuvent faire face les intermédiaires.

Laetitia Bonnet, responsable de la Section de la participation des victimes et des réparations pour le bureau de Bangui, a clôturé le séminaire en invitant les participants à « montrer détermination et enthousiasme pour surmonter les défis qui se présentent dans l'assistance aux victimes ».

A ce jour, 1619 victimes ont été autorisées à participer aux procédures de l'affaire Jean-Pierre Bemba, dans le contexte de la situation en RCA au travers de leurs avocats. Les victimes qui souhaiteraient déposer des demandes à cette fin doivent le faire avant le 16 septembre 2011 en prenant contact avec le bureau de la CPI à Bangui. Après cette date, seules les demandes de réparation seront prises en considération.

Source : Section de la participation des victimes et des réparations

# Mme la juge Joyce Aluoch noue le dialogue avec les milieux juridiques et universitaires du Kenya et du Rwanda



Mme la juge Aluoch s'adressant à des avocats à Kisumu (Kenya), le 25 juillet 2011 © ICC-CPI  $\,$ 

Le vendredi 29 juillet 2011, Mme la juge Joyce Aluoch, affectée à la Section de première instance de la Cour pénale internationale (CPI ou la Cour), a achevé une mission de cinq jours au Kenya et au Rwanda qui lui a permis d'aller à la rencontre des milieux juridiques et universitaires afin de leur faire mieux connaître le mandat et les activités de la CPI, et d'encourager les femmes avocates à faire acte de candidature pour exercer devant la Cour.

Le 25 juillet, une vingtaine d'avocats de Kisumu (Kenya), et le 28 juillet, 80 avocats de Kigali (Rwanda), ont assisté à des séances d'information organisées en collaboration avec les barreaux et associations de juristes nationaux dans le cadre de la campagne d'appel aux avocates africaines lancée par la Cour. La juge Aluoch a déclaré aux participants que « les avocates africaines sont manifestement sous-représentées à la Cour et [que] cette campagne vise à vous encourager à vous inscrire sur la liste des conseils et des personnes assistant un conseil tenue par la Cour afin de combler cette lacune ».

La juge Aluoch a rappelé que « les groupes de victimes les plus vulnérables, notamment les femmes et les enfants, ayant souffert des crimes graves qui sont du ressort de la Cour, ont souvent de grandes difficultés à partager ouvertement leurs expériences avec d'autres, et gagneraient beaucoup, par conséquent, à être représentés par des avocates qualifiées avec lesquelles ils pourraient se sentir plus à l'aise et qui défendraient avec compétence leurs intérêts devant la Cour ».

Profitant de sa présence dans la région, la juge Aluoch a également donné, le 29 juillet, une conférence devant 160 étudiants de l'Université nationale du Rwanda sur le thème : « Évolutions récentes et perspectives d'avenir de la CPI ». À cette occasion, elle a encouragé les étudiants à participer aux travaux de la Cour.

La juge a également expliqué que « le soutien croissant dont la Cour bénéficie est très encourageant. C'est un signe de la détermination de la communauté internationale à lutter contre l'impunité et à amener les auteurs de crimes à rendre compte de leurs actes. Mettre fin à l'impunité est une tâche qui nous concerne tous et requiert de notre part des efforts concertés ».

Ces événements, qui s'inscrivent dans la stratégie d'information de la Cour 2011-2013, visent à faire mieux connaître la Cour dans les milieux juridiques et universitaires et à maintenir un dialogue direct et constructif avec eux.

### Calendrier

AOÛT 2011						
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
1	2	3	4	Le président de la CPI le juge Song fait appel aux avocates africaines à Maputo, Mozambique	6	7
			Le président de la CPI le juge Song partic conférence annuelle de l'Association des avo communauté de développement d'Afrique a Maputo, Mozambique		ocats de la	
Vacances judiciaires						
8	9	10	11	12	13	14
15	16	Ouverture de l'audience de confirmation des charges dans l'affaire Le Procureur c. Callixte Mbarushimana	18	19	20	21
22	La CPI organise une cérémonie pour marquer l'admission de la Grenade en tant que 115 <sup>ème</sup> Etat partie au Statut de Rome	24	Déclarations orales de clôture dans l'affaire Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo		27	28
29	30	31				

1<sup>er</sup> septembre : Ouverture de l'audience de confirmation des charges dans l'affaire *Le Procureur c. William Samoei Ruto, Henry Kiprono Kosgey et Joshua Arap Sang* 

22 septembre : Ouverture de l'audience de confirmation des charges dans l'affaire Le Procureur c. Francis Kirimi Muthaura, Uhuru Muigai Kenyatta et Mohammed Hussein Ali

Le calendrier est susceptible de changements de dernière minute.